



# RÉUNION PUBLIQUE ZONE D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ZAENR

**Réunion de concertation du public le vendredi 24 novembre 2023**  
**A 19h à la salle polyvalente.**

Cette réunion a pour but d'expliquer aux habitants, le projet de délimitation de zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Gumery.

Cette création de zone ne concerne pas uniquement les terres communales mais également les terres des propriétaires privés et des habitations individuelles.

## Ce que sont les ZAENR :

- Les ZAENR sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergie renouvelable bénéficieront d'avantages d'ordre économique (bonification du tarif de revente de l'énergie produite par exemple) et administratif (simplification de certaines procédures).
- C'est aux communes qu'il revient de définir les ZAENR qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation du public.
- Les zones doivent être précisées pour chaque source d'ENR (solaire, éolien, géothermique, méthanisation, bois-énergie...) et resteront valables 5 ans.

## Modalités d'identification des ZAENR :

Il revient aux communes d'identifier des ZAENR sur leur territoire avant le 31 décembre 2023 après une concertation du public.

Les avis seront recueillis sur un registre prévu à cet effet. Le Conseil municipal délibérera en décembre 2023.

Dans l'éventualité où vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez envoyer votre avis par courrier ou par mail, directement à la mairie avant le 30 novembre 2023.